TRANSPORTS SCOLAIRES 2023-2024

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Baconnes – Mourmelon-le-Grand
ECOLE DE MOURMELON-LE-GRAND

ALLER — Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

PETIT BACONNES	8:10
BACONNES	8:15
MOURMELON-LE-GRAND	8:25

RETOUR — Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

MOURMELON-LE-GRAND	16:40
BACONNES	16:49
PETIT BACONNES	16:54

Mon enfant

Nom : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……/……/20……

Classe : ……

La Carte SIMPLICITES de mon enfant :

☐ **Mon enfant possède déjà une carte SIMPLICITES.**
Il conserve sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la rentrée sans que vous n'ayez à vous déplacer.

☐ **Mon enfant possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus.**
Un duplicata de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,40 €.

☐ **Mon enfant n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES.**
Joignez une photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première carte SIMPLICITES est gratuite.

Responsable légal

En cas de garde alternée, chaque parent est tenu de remplir un dossier correspondant à la ligne desservant son domicile (avec un seul paiement).

Nom : …… **Prénom** : ……

Adresse : ……

Code postal : …… **Commune** : ……

☐ J'accepte de recevoir par voie postale des informations commerciales de la part de SITAC

Tél. : …… **E-Mail** : ……@……

☐ J'accepte de recevoir à cette adresse e-mail des informations concernant le réseau SITAC (perturbations, informations diverses, offres commerciales…).

☐ J'accepte de recevoir à ce numéro de téléphone des alertes INIMO (perturbations sur le service emprunté par votre enfant).

ARRÊT DE MONTÉE LE MATIN

☐ PETIT BACONNES
☐ BACONNES

Pièces jointes au dossier

☐ Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : **<u>je joins un chèque de 16 €</u>** libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.
Ou
☐ Mon enfant n 'est plus en possession de sa carte : **<u>je joins un chèque de 23,40 €</u>** (16 € pour l'abonnement + 7,40 € pour le duplicata) libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.

☐ S'il s'agit d'une première carte, je joins une photo de mon enfant **<u>avec son nom au dos.</u>**

☐ Je joins une enveloppe timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile.
(rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES)

Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner <u>par courrier</u> avant le 30 juin 2023* à :

KEOLIS Châlons-en-Champagne
Chemin des Grèves BP 68
51006 Châlons-en-Champagne CEDEX

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de ventes (disponibles sur www.sitac.net) et en accepter les conditions.

Fait à : …… Le ……/……/2023

Signature du représentant légal :

Tout dossier non-remis **<u>avant le 30 juin 2023</u> sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20 €.*